



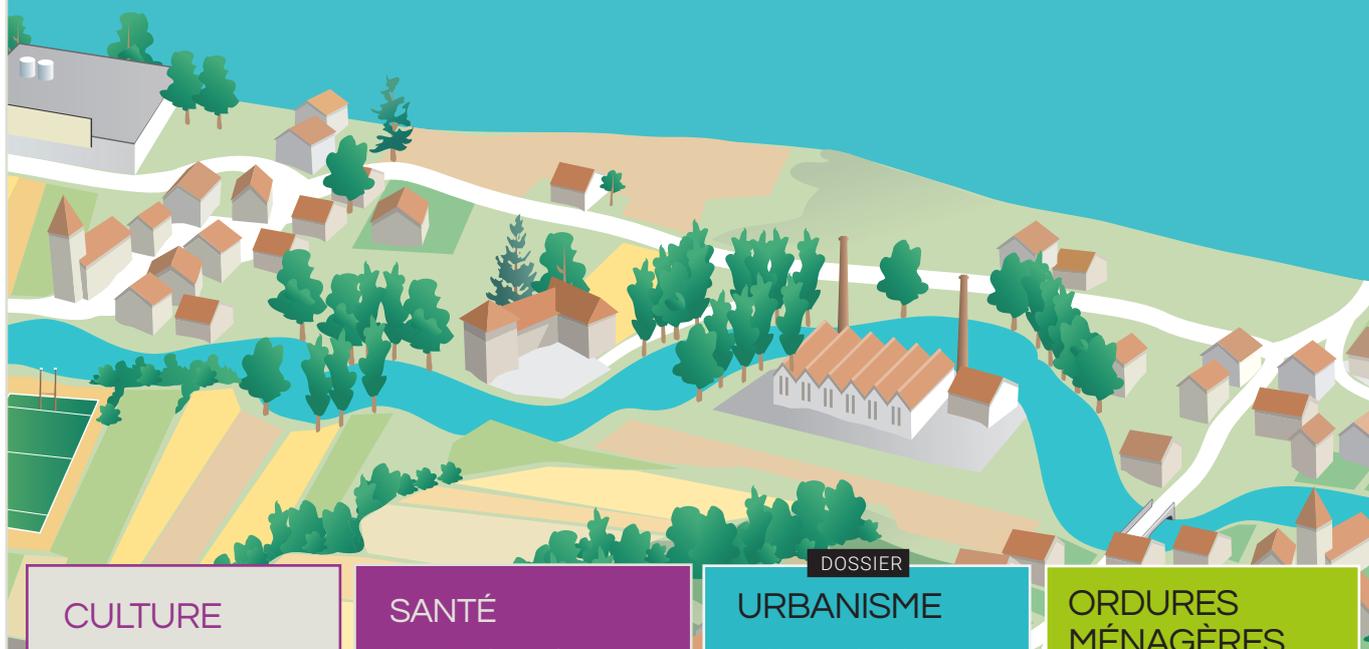
Adour Madiran

Magazine de la communauté de communes

Mag' N°7 - DÉCEMBRE 2021

PLUi

L'URBANISME DE DEMAIN



CULTURE

L'Octav vous donne rendez-vous en 2022.

SANTÉ

Le centre de santé se développe avec l'arrivée de 3 nouveaux médecins.

DOSSIER

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé pour répondre aux enjeux du territoire.

ORDURES MÉNAGÈRES

EXPÉRIMENTATION
Collecte tous les 15 jours sur 68 communes.

SOMMAIRE

CULTURE

- Un nouveau conseiller numérique à la CCAM p.4
- Colore ton patrimoine p.5
- 2022 : Les rendez-vous de l'Octav p.6

SANTÉ

- Une nouvelle équipe au centre de santé p.7

DOSSIER URBANISME

- PLUi, l'urbanisme de demain p.8 - 13

ENFANCE ET JEUNESSE

- En route vers la compétence jeunesse p.14
- Des petits déjeuners à l'école p.15
- Nouvel espace en ligne dédié aux familles..... p.15

ENVIRONNEMENT

- EXPÉRIMENTATION : Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours p.16
- Dotations des bacs jaunes p.17



FRÉDÉRIC RÉ,
Président de la Communauté de Communes
Adour Madiran.

L'équipe communautaire et moi-même sommes heureux de vous présenter le dernier magazine communautaire de l'année 2021.

Il est l'expression, la vitrine de l'action communautaire et offre la possibilité de vous faire partager le travail qu'élus et services ont mené tout au long de l'année pour rendre le territoire plus attractif, plus dynamique et être plus présents dans vos vies quotidiennes.

Ce dernier magazine traite principalement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Adour Madiran enfin proposé à l'adoption du conseil communautaire.

Ambitieux tel est le qualificatif sur lequel les 99 élu(e)s communautaires peuvent s'accorder au sujet du PLU intercommunal ; laborieux aussi lors de certaines étapes du processus d'élaboration car des arbitrages et des consensus étaient nécessaires.

L'autre volet important de ce magazine porte sur la gestion des déchets avec, notamment, la collecte des ordures ménagères résiduelles au moins une fois toutes les deux semaines en porte à porte, excepté dans les communes bourgs-centres, la démarche de remplacement des caissettes jaunes par des bacs roulants et le démarrage de l'opération sur le tri à la source des biodéchets.

Bien des actions et des investissements ont été réalisés par la Communauté de Communes Adour Madiran mais beaucoup reste encore à faire. La motivation des élus et des services communautaires demeure toutefois intacte pour vous offrir un territoire où il fait bon vivre, grandir, s'épanouir, travailler et se divertir.

Ce magazine étant distribué dans cette période de fêtes, je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de l'ensemble des élu(e)s, à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année qui vous permettront – je l'espère – de vous ressourcer et de mettre entre parenthèses la période difficile que nous traversons.

Joyeuses fêtes

Le Président, le bureau
et les élu(e)s communautaires
de la Communauté de Communes
Adour Madiran
vous souhaitent de belles fêtes
de fin d'année.


adour
madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

/ CULTURE

UN NOUVEAU CONSEILLER NUMÉRIQUE À LA CCAM

DES CONSEILS INDIVIDUALISÉS
ET DES ATELIERS COLLECTIFS
POUR NE PLUS ÊTRE
SEUL FACE AU NUMÉRIQUE.



La Communauté de Communes Adour Madiran a recruté en juin 2021 un Conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance. Il aura à cœur d'accompagner les publics vers l'autonomie numérique, en créant et animant des ateliers pour initier et former les citoyens de tous âges. Son action sera complémentaire de celle mise en oeuvre par les espaces France Services, pour un but commun : réduire la fracture numérique (ne pas avoir accès à Internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représentent un handicap pour près de 17% de la population française selon une étude de l'INSEE / le programme national Action Publique 2022 prévoit une dématérialisation à 100 % des services publics à l'horizon 2022).

Il exercera sa mission :

- au sein du réseau médiathèques pour accompagner les usagers dans leur utilisation de l'espace internet, développer l'accès aux ressources culturelles en ligne (portail hapybiblio), former les agents et les bénévoles afin de développer des services numériques.
- sur le territoire communautaire pour initier les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique (travail à distance, consultation médicale, achat et vente en ligne...), sensibilisation aux enjeux du numérique pour un usage citoyen et critique (recherche et véri-

fication de l'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, ...), autonomie dans les démarches administratives dématérialisées.

Un programme d'ateliers collectifs sera prochainement communiqué.

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous pour un entretien individuel, aux médiathèques de Vic-en-

Bigorre et d'Andrest durant lequel vous pourrez poser toutes vos questions liées au numérique à M. Léo Michelin.

VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE

• **Léo MICHELON**

Tel. 07 56 36 60 36

Mail : leo.michelon@conseiller-numerique.fr



CONTES EN HIVER

3 SPECTACLES DE CONTES GRATUITS



• **SAMEDI 5 FÉVRIER 2022 À 14H30**

Médiathèque d'Andrest

MARION LO MONACO :

"Courant d'Air". Dès 6 ans.

• **SAMEDI 12 FÉVRIER 2022 À 10H30**

Médiathèque de Vic-en-Bigorre

Florant Mercadier :

"Contes du pays de nulle part".

Dès 3 ans.

• **SAMEDI 19 FÉVRIER 2022 À 10H30**

Médiathèque de Rabastens

Stéphane Vignon : "Sur les traces de

grand-mère Cric". Dès 3 ans.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
MÉDIATHÈQUE DE VIC-EN-BIGORRE
Tel. 05 62 43 05 25



Élèves des écoles de Siarrouy et d'Andrest



Château de Montaner

PATRIMOINE

COLORE TON PATRIMOINE

LES ÉLÈVES
S'APPROPRIENT
LE PATRIMOINE
ET INVESTISSENT
NOTRE IMAGINAIRE

Dans le cadre de sa compétence "affaires scolaires", la Communauté de Communes Adour Madiran a positionné "l'accès à la culture" comme grand objectif de son Projet Éducatif de Territoire. Afin de matérialiser cette ambition dans un contexte de pandémie contraignant les établissements culturels à limiter l'accueil du public, la CCAM a souhaité proposer aux enseignants, un projet adapté à la situation sanitaire, visant l'appropriation du patrimoine local par les élèves du territoire. C'est ainsi qu'au printemps 2021, 85 élèves de cycle 3 ont participé à la première édition de "Colore ton patrimoine".

Concrètement, il s'agissait de mettre en lumière et plus précisément de "mapper" les monuments emblématiques du territoire, à partir d'illustrations réalisées par les élèves. Le "mapping vidéo" est

un procédé consistant à projeter une image sur un volume. À la différence d'une projection classique (comme au cinéma), l'image « mappée » doit souligner les caractéristiques du support et s'adapter parfaitement à sa surface. Appliqué à l'architecture, ce procédé permet de valoriser les caractéristiques des façades telles que les encadrements des fenêtres, les frises, etc.

Ainsi, les écoles de Siarrouy et d'Andrest ont travaillé à la mise en lumière du Château de Montaner, tandis que les élèves de Sarriac-Bigorre et de Peyrun se sont appliqués à sublimer le pavillon central de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan.

Pour ce faire, les élèves ont réalisé durant le temps de classe, des illustrations grand format, sortes de fresques collaboratives !

Accompagnés par les agents du service Patrimoine de la CCAM et par leurs enseignants, les élèves ont fait appel à leurs aptitudes sensorielles, artistiques, mais aussi à leur capacité à échanger des points de vue, pour définir ensemble le choix des motifs et des couleurs.

A l'issue de ces séquences, les élèves et leurs familles étaient invités à découvrir le fruit de ce travail durant la période estivale. Chaque soir, en juin et juillet, le donjon de Montaner se paraît de décors enlumés. Chaque soir, en août et septembre, volutes et mascarons rustanais se trouvaient sublimés. Nous remercions chaque partenaire du projet et notamment les élèves d'avoir investi notre imaginaire le temps d'un été..



Abbaye de St Sever de Rustan mise en lumière par les élèves de l'école de Peyrun et Sarriac Bigorre

/ CULTURE

L'OCTAV

LES RENDEZ-VOUS DE L'OCTAV

LE BESOIN DE PARTAGE AUTOUR DE LA CULTURE S'EST INTENSIFIÉ DEPUIS PLUSIEURS MOIS. POUR CETTE RENTRÉE 2022, L'OCTAV VOUS PROPOSE 3 RENDEZ-VOUS EN ESPÉRANT RAPIDEMENT POUVOIR ENRICHIR CETTE PROGRAMMATION.



Depuis le mois de mars 2020, L'OCTAV se démarque par sa polyvalence ! Agents et élus accueillent la population de la Communauté de Communes, et bien au delà, au Centre de Vaccination Adour Madiran, en lieu et place où mélomanes et amoureux de la culture viennent d'ordinaire trouver leur bonheur ! Pour cette année 2022, une nouvelle programmation est en préparation et permettra de retrouver public et résidents du territoire autour de belles propositions et de têtes d'affiche !

À L'AFFICHE en 2022



FATAL PICARDS : TOURNÉE DES 20 ANS

*SAMEDI 12 FÉVRIER 2022 - 21H -20 €

L'OCTAV À VIC-EN-BIGORRE

1^{ère} Partie : LA JARRY

Les Fatals Picards est un groupe français fondé en 2000, mêlant humour, second degré et engagement à travers divers genres musicaux, allant de la chanson française au punk, en passant par le rock et tout ça en Français !



LE TROTTOIR D'EN FACE

*SAMEDI 5 MARS 2022 - 21H -20 €

L'OCTAV À VIC-EN-BIGORRE

1^{er} Partie : A LA BONHEUR

L'histoire de ce bout de trottoir est simple et forte. C'est l'histoire d'une tribu qui partageait le même banc de la classe de solfège : celui au fond à gauche, juste à côté du radiateur. Cette complicité a poussé ces bad boys des bacs à sable à se réunir sur scène pour le spectacle de fin d'année qu'organisait l'école de musique. C'était il y a 13 ans déjà ; et dans la bande, rien n'a changé.



LAURA COX

DÉCEMBRE 2022 - date précisée ultérieurement

L'OCTAV À VIC-EN-BIGORRE

Laura Cox est une guitariste, chanteuse et compositrice franco-anglaise de rock et fondatrice du groupe du même nom. Elle s'est fait connaître en 2008 sur YouTube en tant que guitariste. Le style propre et atypique de Laura Cox pourrait s'apparenter à un large mélange de genres ; allant de la country au hard rock, en passant par le rock, le blues et le rock sudiste.

* CE PROGRAMME EST COMMUNIQUÉ À TITRE INDICATIF, IL EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ.

NOUVEAU CONCEPT *Le bistrot de l'Octav*



Un lieu à part, au cœur de L'OCTAV, où le public pourra assister à un spectacle, à table, tout en se régaland « façon bistrot », un site où la part belle sera faite à la musique – de tous horizons ... dans un décor authentique avec son Bistrot et sa place de Village et une ambiance chaleureuse, empreinte de nostalgie... un concept inédit dans le département ! « Made in Adour Madiran !! »

/ SANTÉ

CENTRE DE SANTÉ

UNE NOUVELLE ÉQUIPE
AU CENTRE DE SANTÉ

LE PROJET
DU CENTRE DE SANTÉ
ADOUR MADIRAN ATTRACTIF
POUR LES JEUNES MÉDECINS



L'équipe médicale du centre de santé
De gauche à droite : Dr BOTELLA, Dr. JOUAN, Dr. PIRIOU, Dr. GRZELKA.

Convaincus par une politique de santé ambitieuse visant à travailler sur la qualité des conditions d'exercice, le Docteur Laure JOUAN, le Docteur Lauriane GRZELKA et le Docteur Vincent PIRIOU se sont installés au Centre de santé intercommunal Adour Madiran à Vic-en-Bigorre depuis début octobre.

L'arrivée de ces trois nouveaux et jeunes médecins, rejoignant le Docteur Jean-Noël BOTELLA qui a fortement œuvré à la mise en route du Centre de santé depuis janvier 2021, est la démonstration que le projet de santé, construit par les élus de la CCAM et les médecins libéraux du territoire est attractif et répond aux attentes des professionnels de santé.

Tous ont témoigné avoir été vivement intéressés par le projet de santé communautaire : « En tant que médecins, nous recevons beaucoup de propositions avec des conditions financières souvent plus intéressantes. Nous n'avions pas prévu de nous installer ici, mais les conditions dans lesquelles nous allons pouvoir exercer (travail en équipe pluriprofessionnelle, conditions d'exercice permettant de consacrer la grande majorité du temps à la pratique médicale) et la dynamique engagée par la collectivité et les professionnels sur le projet de santé ont été les principales raisons qui ont motivé notre choix. Ici, on va pouvoir exercer la médecine telle que nous la voulions ».

Au-delà de la classique prise en charge des patients, les médecins qui exerceront au centre de santé seront associés à la mise en œuvre d'actions de prévention (dépistage des cancers) ainsi qu'à des missions de santé publique sur le territoire (périnatalité/pédiatrie, parcours personnes âgées, éducation à la santé...). Des partenariats sont d'ores et déjà engagés avec le Centre Hospitalier Pyrénées Bigorre pour préfigurer des dispositifs territoriaux de santé novateurs.

Dans un contexte concurrentiel entre les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, s'agissant de la pénurie de médecins généralistes, l'installation de 8 médecins en 3 ans démontre le dynamisme et la volonté des élus communautaires qui ont fixé, dès 2017, la lutte contre la désertification médicale comme prioritaire, passant ainsi des mots aux actes.

Dr Jean Noël BOTELLA,
coordinateur du Centre de Santé...

« Nous avons, depuis janvier 2021 avec Isabelle Cazaban, secrétaire médicale, « essuyé beaucoup de plâtre » dans la mise en fonctionnement concret du Centre de Santé Adour Madiran. Ce travail a permis d'accueillir dans de très bonnes conditions nos 3 nouveaux collègues et de nous consacrer rapidement à l'objectif prioritaire, à savoir recevoir et soigner les patients.

Être à 4 médecins au sein du Centre de Santé nous permet aujourd'hui de disposer d'une offre de service supplémentaire en proposant chaque jour de larges créneaux pour les soins non programmés (pour les patients n'ayant pas de rendez-vous) mais aussi en augmentant les temps dédiés aux visites à domicile, dès lors qu'elles sont indispensables. Nous échangeons également beaucoup chaque fin de journée sur les cas que nous rencontrons, y compris avec nos collègues libéraux, ce qui nous permet d'améliorer encore nos pratiques et la qualité de prise de charge du patient. Nous formons une équipe avec des ambitions partagées au service de la patientèle, la coordination est naturelle. »

centre
DE santé
ADOUR MADIRAN



05 36 30 01 55



adour-madiran.fr,
rubrique "Vivre au quotidien"

/ DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PLUI, L'URBANISME DE DEMAIN

DOSSIER

Un projet durable *pour les 10 ans à venir*

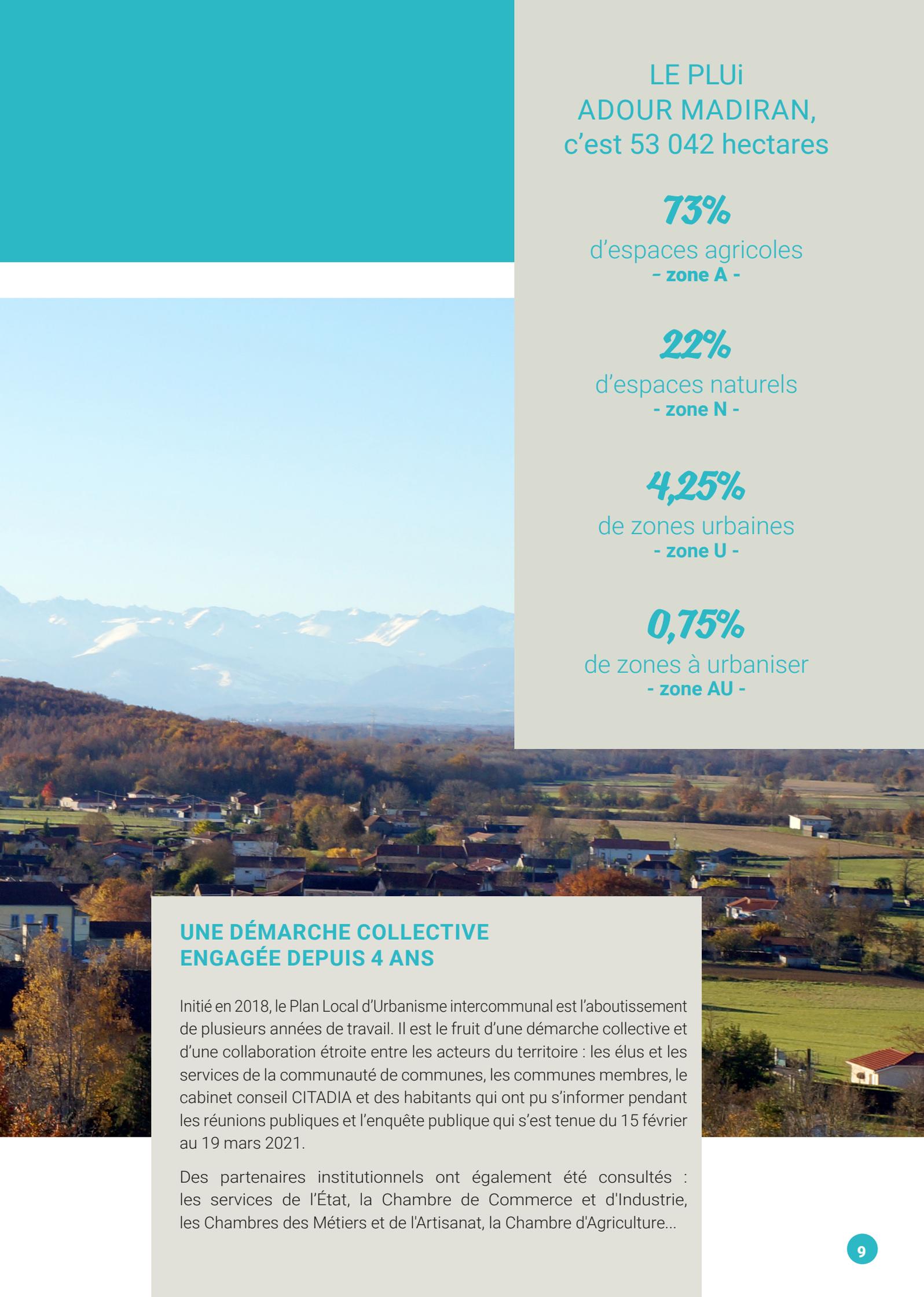
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EST UN DOCUMENT D'URBANISME À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ QUI, À PARTIR DU FONCTIONNEMENT ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE, PROPOSE UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT. IL DÉFINIT LES RÈGLES DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DES SOLS DES 72 COMMUNES DU TERRITOIRE POUR LES 10 ANS À VENIR.

LES OBJECTIFS DU PLUI :

- 1** Mettre en oeuvre un projet de territoire durable et économe en espace;
- 2** Accompagner la dynamique démographique et résidentielle par la mise en oeuvre d'actions en faveur des équipements, des services et des mobilités;
- 3** Promouvoir un développement économique durable s'appuyant sur les spécificités locales en complémentarité avec les pôles d'emploi voisins;
- 4** Préserver et valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie du territoire Adour Madiran.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021.





LE PLUi
ADOUR MADIRAN,
c'est 53 042 hectares

73%
d'espaces agricoles
- zone A -

22%
d'espaces naturels
- zone N -

4,25%
de zones urbaines
- zone U -

0,75%
de zones à urbaniser
- zone AU -

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ENGAGÉE DEPUIS 4 ANS

Initié en 2018, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est l'aboutissement de plusieurs années de travail. Il est le fruit d'une démarche collective et d'une collaboration étroite entre les acteurs du territoire : les élus et les services de la communauté de communes, les communes membres, le cabinet conseil CITADIA et des habitants qui ont pu s'informer pendant les réunions publiques et l'enquête publique qui s'est tenue du 15 février au 19 mars 2021.

Des partenaires institutionnels ont également été consultés : les services de l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture...

DOSSIER

PLUi, UN DOCUMENT D'URBANISME UNIQUE POUR TOUT LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Adour Madiran compte 72 communes qui, jusqu'à ce jour, répondaient à des règles d'urbanisme différentes. Qu'il s'agisse d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), d'une Carte Communale ou du Règlement National d'Urbanisme (RNU appliqué en l'absence de document), ces documents dictaient des conditions d'utilisation des sols disparates sur des territoires souvent restreints.

Or, au regard de notre quotidien, nous sommes les habitants non plus d'une commune, mais d'un territoire plus vaste. Dans la journée, nous traversons plusieurs communes, nous utilisons différents services, pour travailler, faire nos courses ou pratiquer nos loisirs favoris. Habiter, se déplacer, travailler, consommer au sein d'un bassin de vie... Quant nous multiplions ces actions

par le nombre d'habitants - 25 000 à l'échelle de l'intercommunalité - il devient nécessaire d'organiser l'urbanisme de façon collective, de coordonner au plus près des besoins l'implantation des entreprises, de l'habitat, des parcelles agricoles... pour favoriser un développement durable et équitable de notre cadre de vie.

2018 - 2021 LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

1^{er} semestre 2018

Rapport de présentation

Première étape à l'élaboration du PLUi, le diagnostic dresse un état des lieux du territoire pour une meilleure compréhension des enjeux à venir.

2^{ème} semestre 2018

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD s'appuie sur les besoins identifiés dans le rapport de présentation pour dicter les grandes orientations d'aménagement et de développement.

2019

Travail et concertation pour la rédaction :

Du Règlement

Constitué de plans (règlement graphique) et de règles écrites (règlement écrit), le règlement traduit les orientations du PADD en règles précises de constructibilité et d'occupation des sols. Les autorisations d'urbanisme doivent être conformes aux dispositions du règlement du PLUi.

Des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP précisent les orientations du PADD sur des secteurs à enjeux ou sur certaines thématiques. Les autorisations d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations contenues dans les OAP.

Des annexes

Elles ont un rôle d'information. On y retrouve de nombreux documents et notamment les servitudes d'utilité publique, les zonages d'assainissement, etc

17/12/2019

Arrêt du PLUi

2018

2019

05/12/2017

Lancement de la démarche

Les maires attribuent la compétence "planification urbaine" à la Communauté de Communes

AVANT
L'APPROBATION DU PLUi

- 14 cartes communales
- 4 Plans d'Occupation des Sols (POS)
- 4 Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU)
- 50 communes appliquant le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

APRÈS
L'APPROBATION DU PLUi

- 1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



RETOUR SUR...

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dernière grande étape avant l'approbation du PLUi, l'enquête publique, s'est tenue du 15 février au 19 mars 2021. Cette période était l'occasion pour les habitants de venir consulter les documents du PLUi, de formuler leurs remarques et d'interroger la commission d'enquête présente sur place.

4

lieux
d'enquête

439

contributions
recueillies

Après analyse des observations, les conclusions des commissaires enquêteurs ont été examinées et le document réajusté en conséquence.

La commission d'enquête a apporté un avis favorable au projet, avec 2 réserves et 11 recommandations, validant ainsi les grandes orientations du PLUi.



février / juin 2020

Avis des Personnes Publiques Associées

Le projet PLUi est soumis à l'avis des PPA (services de l'État, chambres consulaires, etc)

15 février / 19 mars 2021

Enquête publique

Les habitants sont invités à donner leur avis

439 contributions

25 novembre 2021

Approbation du PLUi

2020

2021

DOSSIER



POURQUOI CONSULTER LE PLUI

Le PLUi est le document de référence en matière d'aménagement. Il est obligatoire de le consulter avant tout dépôt de permis de construire afin de s'assurer que le projet de construction correspond aux règles d'urbanisation de mon territoire.

Emprise au sol, hauteur des bâtiments, surface de plancher maximale, éventuelles servitudes d'utilité publique ou privée, affectation des sols, toutes ces informations indispensables à l'élaboration d'une demande de permis de construire (et bien d'autres encore) sont contenues dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vous souhaitez acheter un terrain ? Là aussi, il est essentiel de consulter le PLUi pour vous assurer que la parcelle visée est constructible.

Cette information est également capitale pour les propriétaires fonciers désireux de vendre leur terrain. Une parcelle constructible ayant une valeur bien plus élevée qu'une parcelle non constructible, ces données sont précieuses pour faire une estimation de terrain la plus juste possible.

J'accède au PLUi en ligne



www.adour-madiran.fr
Rubrique Vivre au quotidien /
/ Habitat / PLUi

3 ÉTAPES AVANT DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

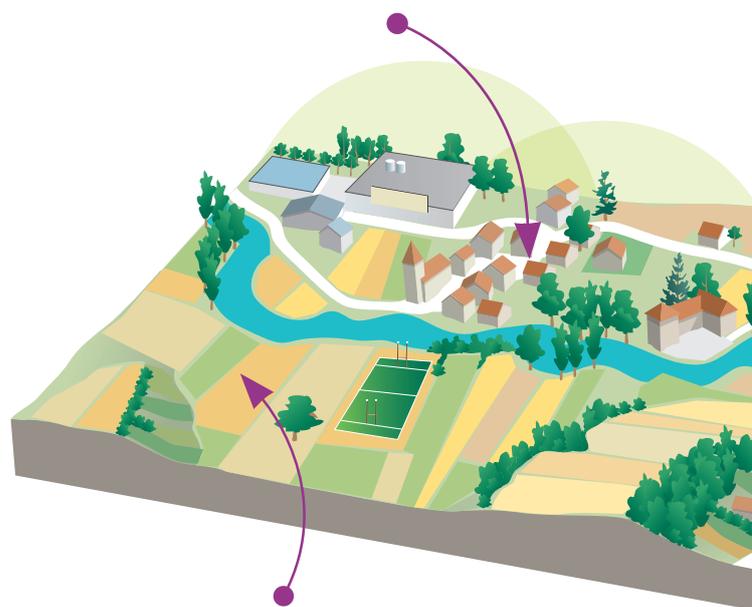
ÉTAPE 1 *j'identifie la parcelle*

RECHERCHEZ SUR LE PLAN DE ZONAGE - EN VERSION DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCAM OU EN VERSION PAPIER AU SIÈGE DE LA CCAM - LA PARCELLE QUI VOUS INTÉRESSE ET RELEVEZ LE CODE DE LA ZONE (U), (AU), (A) OU (N);

ZONES URBAINES (U)

La zone urbaine s'accompagne d'un atlas cartographique de règles détaillées qui fixe les conditions à respecter pour construire à l'intérieur de chacune des zones.

Si votre parcelle se trouve en zone U, il vous faut consulter le règlement graphique et le règlement écrit (dispositions générales + règles sur les zones urbaines + annexes).



ZONES AGRICOLES (A)

Les terres destinées aux activités agricoles sont protégées en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou agricole. Seules les constructions nécessaires au développement d'une activité agricole sont autorisées.

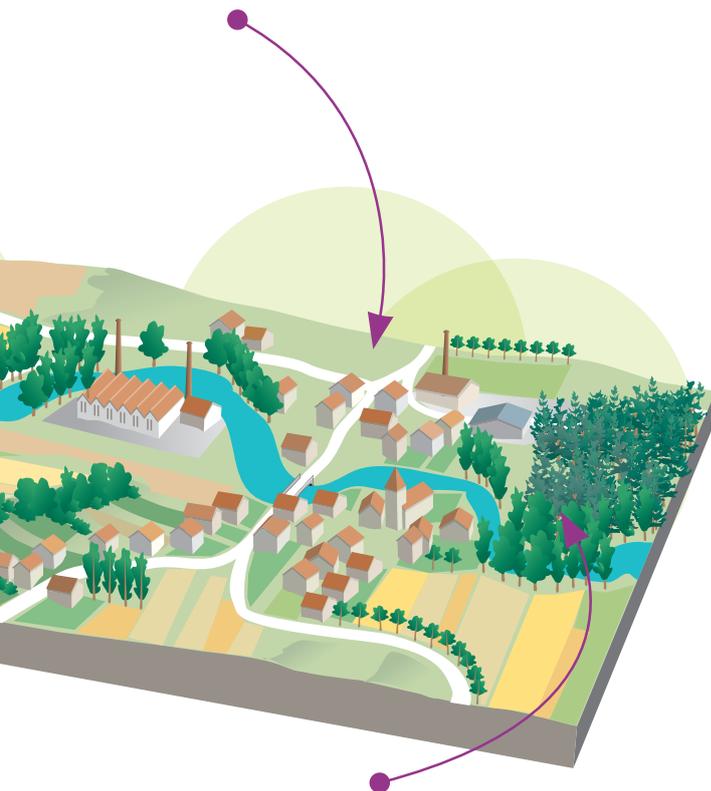
Pour connaître les règles applicables à votre parcelle située en zone A, il vous faut consulter le règlement graphique et le règlement écrit (dispositions générales + règles sur les zones agricoles + annexes).

ÉTAPE 2 *je consulte les règlements*

ZONES À URBANISER (AU)

Ces zones sont dédiées aux projets résidentiels ou économiques, faisant l'objet d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Les possibilités d'aménagement sont strictement encadrées !

Pour connaître les règles applicables à votre parcelle située en zone AU, il vous faut consulter le cahier des OAP et le règlement écrit (dispositions générales + règles sur l'aspect extérieur des constructions + annexes).



ZONES NATURELLES (N)

Les zones naturelles regroupent les espaces boisés, les paysages naturels, sur lesquels l'implantation d'une construction (habitation ou exploitation) pourrait constituer une nuisance sonore, visuelle, environnementale...

Si votre parcelle se trouve en zone N, il vous faut consulter le règlement graphique et le règlement écrit (dispositions générales + règles sur les zones naturelles + annexes).

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Chaque zone urbaine (U) fait l'objet d'un redécoupage permettant de localiser le périmètre d'application de certaines dispositions réglementaires (implantation des constructions, hauteurs, emprise au sol, aspects extérieurs) qui sont précisées dans le règlement écrit.

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Le règlement écrit fixe les règles s'appliquant d'une part, à l'ensemble du territoire et d'autre part, à l'intérieur de chacune des zones.

Les règles s'organisent selon 3 grands thèmes :

I. Destination des constructions, usages des sols et natures d'activité

II. Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères

III. Équipements et réseaux

ZOOM SUR LES OAP

Certains secteurs sont concernés par les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il y a 128 secteurs concernés par des OAP à l'échelle de l'intercommunalité. Ces orientations précisent la manière dont les terrains doivent être aménagés. Le projet urbain attendu sur ces sites stratégiques est décrit, les permis d'aménager et de construire doivent être compatibles avec ce document de référence.

ÉTAPE 3 *je dépose mon permis de construire*

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Le maire est celui qui connaît le mieux sa commune et ses spécificités. Il est nécessaire de conserver une relation de proximité entre le Maire et ses habitants.

À noter, chaque commune pourra s'appuyer sur le service instructeur de son choix. Celui-ci aura en charge l'instruction des demandes d'autorisation des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme).

/ ENFANCE ET JEUNESSE

EN ROUTE VERS LA COMPÉTENCE JEUNESSE

LE 9 DÉCEMBRE DERNIER LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE



Voilà un an que la Communauté de Communes s'interroge sur la jeunesse (12-25 ans) et sur la façon dont elle peut contribuer aux besoins des jeunes dans la vie de tous les jours. L'analyse du territoire en termes d'offre pour la jeunesse s'est avérée une étape très importante. De nombreux acteurs sont engagés auprès des jeunes pour le loisir, la culture et le sport mais aussi pour l'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle qui sont des enjeux essentiels. La Communauté de Communes peut se réjouir de voir qu'elle compte sur son territoire un fort tissu associatif qui œuvre depuis de nombreuses années auprès de cette tranche d'âge.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a souhaité interroger les jeunes eux-mêmes sur leurs besoins

pour vivre et s'épanouir en Adour Madiran en présence d'élus de la commission jeunesse Adour Madiran. Organisée par le Collectif Rivages et la MJC de Vic-en-Bigorre, cette rencontre a eu lieu le 15 septembre dernier après plusieurs tentatives échouées en raison de la pandémie. Ainsi, jeunes et élus ont pu débattre autour de quatre thématiques.

Cette soirée riche en échanges a permis aux élus et aux jeunes de s'exprimer librement pour trouver ensemble les leviers qui permettront au territoire Adour Madiran de répondre aux besoins des jeunes.

A l'issue de ces deux étapes, le conseil communautaire a acté la prise de compétence jeunesse au sein de l'intercommunalité. Elle aura dans un

premier temps pour objectif de soutenir les actions structurantes des porteurs de projets impliqués pour la jeunesse du territoire Adour Madiran.

4 thématiques essentielles pour l'avenir des jeunes sur le territoire

1 / LA MOBILITÉ

Comment je me déplace ? Facile ou difficile ?

2 / LES LOISIRS - MON TEMPS LIBRE

Tu aimes faire quoi ? Aller où ? Manque-t-il quelque chose à proximité de chez toi ?

3 / MES ÉTUDES - MON ORIENTATION - MES PREMIERS PAS PROFESSIONNELS

Mes premiers pas, je sais comment faire ? Je sais où me renseigner ou non ?

4 / LA SANTÉ

Penses-tu être bien informé ? Est-ce facile d'avoir des suivis dont ta famille ou toi avez besoin ?



Rencontre et séance de travail entre élus et jeunes du territoire pour construire ensemble la compétence de demain



NOUVEAU DISPOSITIF

DES PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE

UN PETIT DÉJEUNER COMPLET ET ÉQUILIBRÉ POUR MIEUX COMMENCER LA JOURNÉE À L'ÉCOLE

Les inégalités n'ont cessé de croître à l'échelle du pays d'autant plus après les différents confinements qu'ont dû vivre nos élèves durant la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes Adour Madiran ont décidé de répondre favorablement au dispositif national des petits déjeuners à l'école.

Aujourd'hui, environ 13% des élèves se rendent à l'école le ventre vide (étude CREDOC-2015). Sachant que le petit déjeuner est sans doute le repas le plus important de la journée car il apporte au niveau nutritionnel tout ce dont les élèves ont besoin énergétiquement pour un meilleur apprentissage, la Communauté de Communes a donc

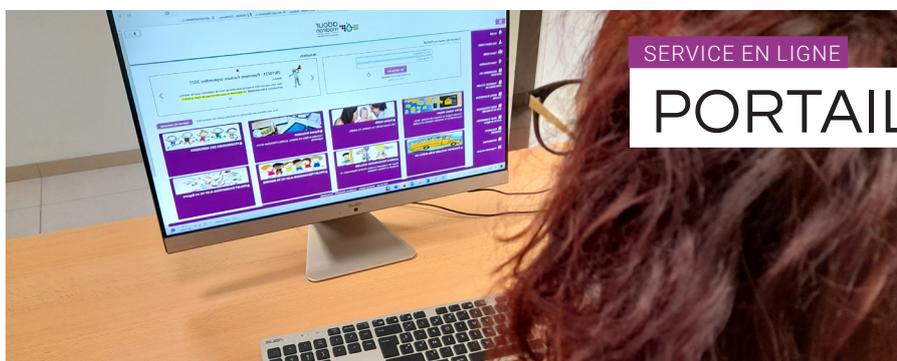
décidé d'expérimenter ce dispositif sur une majorité des classes maternelles du territoire. Ainsi une fois par semaine, accompagnés par leur enseignant et ATSEM, les élèves se voient proposer un produit laitier, un produit céréalier et un fruit.

Pour financer ce dispositif, l'État apporte son soutien à la Communauté de

Communes à hauteur de 1,30€/petit déjeuner. La collectivité a fait le choix de mettre 0,50€/petit déjeuner pour accompagner le dispositif, soit environ 6 500 euros par année scolaire. C'est la société Mangeons Ha-Py basée à Maubourguet qui fournit les petits déjeuners à l'ensemble des classes.



École de Lascazères : Un petit déjeuner complet et équilibré en lien avec l'éducation à l'alimentation.



SERVICE EN LIGNE

PORTAIL FAMILLE

UN NOUVEL ESPACE EN LIGNE, DÉDIÉ AUX FAMILLES POUR FACILITER LEUR QUOTIDIEN

En place depuis de nombreuses années sur les services périscolaires des écoles de Vic-en-Bigorre, la Communauté de Communes a étendu ce dispositif aux services de Rabastens de Bigorre (périscolaire et extrascolaire), du Palay et ALSH de Montaner (périscolaire et extrascolaire), de Maubourguet (cantine), d'Andrest (périscolaire).

La Communauté de Communes souhaite faciliter le quotidien des familles en offrant un service d'inscription connecté : ce dispositif, via le portail famille et un espace personnel, permet aux familles d'inscrire ou de désinscrire à distance leur(s) enfant(s) aux services périscolaires et extrascolaires.

- Facturation
- Réservation ou annulation des présences, à la restauration et à l'accueil périscolaire,
- Mise à jour rapide des données des familles,
- Suivi de l'état de vos demandes...

/ ENVIRONNEMENT



EXPÉRIMENTATION

ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTE TOUS LES 15 JOURS

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES 15 JOURS EST MISE EN PLACE À TITRE EXPÉRIMENTAL DEPUIS 6 MOIS. ELLE SERA ÉTENDUE À 38 NOUVELLES COMMUNES.



A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Adour Madiran étendra l'expérimentation de la collecte tous les 15 jours sur toutes les communes du territoire hors centres-bourgs (Andrest, Maubourguet, Rabastens de Bigorre et Vic-en-Bigorre).

POURQUOI UNE COLLECTE TOUS LES 15 JOURS ?

Depuis la mise en place de la redevance incitative, l'extension des consignes de tri qui permet de mettre tous les emballages dans le bac jaune et la sensibilisation au compostage, le volume des ordures ménagères a nettement baissé. En conséquence, le taux de présentation moyen des bacs par les usagers est seulement de 12 fois par an, soit une fois par mois. L'expérimentation de la collecte tous les 15 jours vise donc à adapter la fréquence de collecte aux besoins des usagers et s'inscrit notamment dans une démarche économique. Sachant qu'un camion consomme 65 litres pour 100 kilomètres, cela pourrait

représenter une économie de 25% sur les frais liés au carburant.

Optimiser la fréquence des collectes et plus généralement du service permettra de limiter l'impact des augmentations de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidées par l'État.

UNE PREMIÈRE PHASE EXPÉRIMENTALE CONCLUANTE

Le 1^{er} mai 2021, la CCAM a débuté la première phase de l'expérimentation de collecte des déchets en porte à porte toutes les deux semaines sur 30 communes du territoire. Les objectifs de cette expérimentation étaient de mesurer les contraintes techniques et financières de la collecte tous les 15 jours.

Au regard des résultats concluants et de la satisfaction des maires qui ont participé à cette première phase, les élus communautaires ont décidé d'étendre ce dispositif à 38 nouvelles communes du territoire dès le 1^{er} janvier 2022.

Redevance

CE QUE VOUS PAYEZ !!

Le coût de collecte et le traitement des déchets ménagers comprend les services suivants :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte;
- La collecte des déchets d'emballages en porte à porte;
- La collecte des déchets papiers et verres via le réseau des 200 bornes implantées sur le territoire de la CCAM;
- La collecte des déchets en déchetterie;
- Le transport des déchets jusqu'aux différents sites de traitement ou de valorisation;
- Le traitement ou le recyclage de déchets selon la filière appropriée qui représente plus de 50% du coût du service.

Calendrier de collecte 2022 diffusé aux 68 communes concernées par l'expérimentation.

DES BACS JAUNES EN REMPLACEMENT DES CAISSETTES

La Communauté de Communes Adour Madiran finalise la conteneurisation de son territoire pour la collecte mécanisée des emballages.

Au terme de l'année 2021, 70 communes - sur les 72 que compte le territoire - auront été concernées par ce projet.

En collaboration avec les communes, près de 4 000 bacs jaunes normés et roulants auront été distribués aux usagers disposant d'une caissette, d'un bac personnel non normé ou qui n'avaient aucun contenant pour faire le tri sélectif.

Les communes d'Andrest et de Rabastens de Bigorre clôtureront l'opération début 2022.

À noter que les usagers disposant déjà d'un bac jaune normé et roulant ne sont pas concernés par cette opération.

Le déploiement de ces nouveaux contenants est l'occasion de revenir sur les consignes de tri.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2020, ces consignes ont évolué. Désormais vous pouvez mettre dans le bac jaune tous les emballages plastiques (pots de yaourts, barquettes, ...) en plus des emballages déjà acceptés.



100%
DES
EMBALLAGES
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES
SE TRIENT

ASTUCE

GAGNER DE LA PLACE
DANS MON BAC JAUNE ?



**APLATIR MES BOUTEILLES
À L'HORIZONTALE !**

VOS CARTOUCHES D'ENCRE RECYCLÉES EN DÉCHETTERIE

Depuis le début de l'été, vous avez la possibilité d'apporter un produit supplémentaire en déchetterie : les cartouches d'imprimantes usagées.

Dans chacune des 4 déchetteries du territoire, vous trouverez un bac bleu dans lequel vous pourrez déposer tout type de consommable d'impression usagé.

Ce dispositif présente un double avantage :

- ces déchets seront recyclés ; c'est autant de ressources naturelles préservées.
- la société repreneuse verse 1000 € à l'association RIRE MEDECIN, par tonne de cartouches à jet d'encre collectées. Alors, pensez-y !

Si vous ne trouvez pas le bac, n'hésitez pas à vous adresser au gardien, il vous aiguillera sur sa localisation.

SOLIDARITÉ
CARTOUCHE

Ici, nous recyclons vos
CARTOUCHES
JET
d'encre
& toners
en partenariat avec
le rire médecin
Rire à l'hôpital, c'est vital !

EN SAVOIR +
www.solidaritecartouche.fr

adour madiran

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Mme KLINKERT, EN VISITE AU RELAIS

VISITE DES NOUVEAUX
LOCAUX DE L'ENTREPRISE
D'INSERTION LE RELAIS



Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion, était le vendredi 17 septembre en déplacement à Vic-en-Bigorre pour visiter les nouveaux locaux de l'entreprise d'insertion Le Relais et venir à la rencontre des salarié(e)s.

Accueillie par M. Jean-Michel MASSAT, Responsable de l'établissement, et Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes Adour Madiran, Mme KLINKERT a souligné la qualité de l'engagement de l'entreprise "Le Relais", de la Communauté de

Communes Adour Madiran, du Département des Hautes-Pyrénées et des services de l'État qui participent activement à l'inclusion sociale par la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes dont l'objectif est d'accompagner les personnes les plus isolées vers un retour à l'emploi et à l'activité. Elle a insisté sur l'impérieuse nécessité d'une coordination la plus étroite possible entre tous les dispositifs pour un accompagnement réussi des bénéficiaires et tendre vers un véritable service public de l'Insertion et de l'Emploi.

La visite s'est terminée par de longs échanges entre Mme la Ministre déléguée et les salariés de l'entreprise d'Insertion Le Relais.



BRÈVES

JOURNÉE PARTENARIALE

JOURNÉE D'INFORMATION RETRAITE



A l'occasion des portes ouvertes des Espaces France Services - mercredi 13 octobre - les agents de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CARSAT) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), accompagnés des agents France Services ont assuré des permanences à Vic-en-Bigorre. Conseiller les assurés de plus de 55 ans, tel était le but de cette journée organisée et dédiée à la préparation de la retraite. Pour répondre à toutes les questions, deux temps étaient proposés : des entretiens minute sur rendez-vous toute la journée et une conférence retraite de 17h à 18h.

FRANCE SERVICES

VISITE OFFICIELLE À RABASTENS



M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité, était lundi 15 novembre matin en déplacement à Rabastens de Bigorre pour visiter l'espace France Services et rencontrer les élus locaux. M. Joël GIRAUD a souligné tout l'intérêt pour des centres-bourgs de proposer à la population des guichets uniques qui permettent aux administrés de retrouver des services publics de proximité qui avaient disparu depuis plusieurs années.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÇA BOUGE SUR LES ZONES



Lors des derniers conseils communautaires ont été évoquées plusieurs cessions de terrains ou autres bâtiments pour permettre l'implantation et/ou le développement d'activités d'entreprises. Tous ces projets, démontrant une vitalité certaine des acteurs économiques du territoire, ont été clairement engagés. La CCAM vous les présentera en détail dans la prochaine édition du magazine communautaire.

COVID-19

CENTRE DE VACCINATION ANTI-COVID

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT



PRENDRE RENDEZ-VOUS

- Sur place au centre de vaccination
- En ligne sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)
- Par téléphone au 05 36 30 01 65

COMMENT VENIR ?

21, Place du Corps Franc Pomiès
65500 VIC-EN-BIGORRE

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi
de 9h à 13h



Je souhaite
actualiser
ma situation
sur Pôle Emploi

Murielle
38 ans



J'ai besoin d'aide
pour accéder
à mon compte
Ameli

Josiane
63 ans



Je ne sais pas vers
qui me tourner
pour faire mon
permis de conduire

Malo
23 ans



**VENEZ, ON VA
S'EN OCCUPER !**



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

**3 guichets France Services
SUR LE TERRITOIRE**


Maubourguet
Tel. 05 62 96 07 93


Rabastens de Bigorre
Tel. 05 62 96 54 51


Vic-en-Bigorre
Tel. 05 62 31 79 01